

## 1. Identification

|   |  |
|---|--|
| <b>Identificateur de produit</b>  | <b>Plumber's Bread</b>   |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                                       |  |
| <b>Numéro de la FDS</b>   | WC028  |
| <b>Usage recommandé</b>   | Absorbant pour l'humidité.                                     |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>   | Aucuns connus.   |
| <b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b> |  |
| <b>Fabricant/fournisseur</b>  | Worthington Industries Incorporated                            |
| <b>Adresse</b>  | 200 Old Wilson Bridge Road<br>Columbus, OH 43085<br>États-Unis |
| <b>Courrier électronique :</b>  | cylinders@worthingtonindustries.com                            |
| <b>Numéro de téléphone :</b>  | 866-928-2657   |
| <b>CHEMTREC - 24 heures:</b>  |  |
| <b>Within US and Canada</b>   | 800-424-9300   |
| <b>Outside US and Canada</b>  | +1 703-741-5970 (les appels à frais virés sont acceptés)       |

## 2. Identification des dangers

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| <b>Dangers physiques</b>        | Non classé. |
| <b>Dangers pour la santé</b>    | Non classé. |
| <b>Dangers environnementaux</b> | Non classé. |

### Éléments d'étiquetage

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Symbole de danger</b>       | Aucune.  |
| <b>Mention d'avertissement</b> | Aucune.  |
| <b>Mention de danger</b>       | Aucune.  |
| <b>Conseil de prudence</b>     |  |
| <b>Prévention</b>              | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.                       |
| <b>Intervention</b>            | Se laver les mains après l'usage.  |
| <b>Stockage</b>                | Conserver à l'écart de matières incompatibles.                             |
| <b>Élimination</b>             | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |

**Autres dangers** De fines particules peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**Renseignements supplémentaires** Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

| Dénomination chimique  | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %    |
|------------------------|-------------------------|-----------------------------|------|
| Fécule de maïs         |                         | 9005-25-8                   | >90  |
| Additifs propriétaires |                         | néant                       | 1-10 |

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

**Inhalation** En cas d'exposition aux poussières : Sortir au grand air. Si l'inconfort persiste, obtenir des soins médicaux.

|   |  |
|---|--|
| <b>Contact avec la peau</b>   | Contact avec les poussières : Nettoyer à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.   |
| <b>Contact avec les yeux</b>  | Contact avec les poussières : Ne pas se frotter les yeux. Laver les yeux soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| <b>Ingestion</b>  | Rincer soigneusement la bouche en cas d'ingestion de poussières. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.  |
| <b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>                                   | Les poussières peuvent causer de l'irritation des yeux, de la peau et de l'appareil respiratoire.  |
| <b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b> | Traiter de façon symptomatique.  |
| <b>Informations générales</b>   | S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.   |

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

|  |  |
|--|--|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>   | En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre ou de l'eau pulvérisée. Appliquer prudemment des agents extincteurs pour éviter la création d'une poussière en suspension dans l'air.  |
| <b>Agents extincteurs inappropriés</b>   | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.  |
| <b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>                                      | La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.   |
| <b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b> | En cas d'incendie, il faut porter un appareil respiratoire autonome en mode de pression positive ainsi que des vêtements protecteurs complets. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. |
| <b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>                           | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.  |
| <b>Risques d'incendie généraux</b>   | Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.   |

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

|  |   |
|--|---|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b> | Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. De fines particules peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche signalétique.   |
| <b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>                 | Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Éviter la formation de poussière. Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces. Ils peuvent former un mélange explosif lorsque leur concentration atmosphérique est suffisante. Éviter toute dispersion de poussières dans l'air, par exemple le nettoyage de surfaces empoussiérées à l'air comprimé. Utiliser obligatoirement des outils ne produisant pas d'étincelles.<br>Humidifier les poussières avec de l'eau pulvérisée pour minimiser la génération de poussières. Balayer, pelleter ou aspirer le déversement et le récupérer dans un récipient adapté pour élimination. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. |
| <b>Précautions relatives à l'environnement</b>                                   | Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  |

## 7. Manutention et stockage

|  |  |
|--|--|
| <b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>                 | Assurer une ventilation efficace. Prévoir un dispositif de ventilation antidéflagrant pour les concentrations élevées de poussières. Prendre des mesures de sécurité contre l'électricité statique en cas de risque d'explosion de poussières. Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| <b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b> | Maintenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'allumage. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer au-dessus de 220 °C. Protéger de l'humidité. Tenir loin des substances incompatibles.  |

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants                     | Type | Valeur               |
|--------------------------------|------|----------------------|
| Fécule de maïs (CAS 9005-25-8) | TWA  | 10 mg/m <sup>3</sup> |

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants                     | Type | Valeur               |
|--------------------------------|------|----------------------|
| Fécule de maïs (CAS 9005-25-8) | TWA  | 10 mg/m <sup>3</sup> |

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants                     | Type | Valeur               | Forme                |
|--------------------------------|------|----------------------|----------------------|
| Fécule de maïs (CAS 9005-25-8) | TWA  | 3 mg/m <sup>3</sup>  | Fraction respirable. |
|                                |      | 10 mg/m <sup>3</sup> | Poussières totales.  |

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants                     | Type | Valeur               |
|--------------------------------|------|----------------------|
| Fécule de maïs (CAS 9005-25-8) | TWA  | 10 mg/m <sup>3</sup> |

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants                     | Type | Valeur               |
|--------------------------------|------|----------------------|
| Fécule de maïs (CAS 9005-25-8) | TWA  | 10 mg/m <sup>3</sup> |

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

| Composants                     | Type | Valeur               | Forme               |
|--------------------------------|------|----------------------|---------------------|
| Fécule de maïs (CAS 9005-25-8) | TWA  | 10 mg/m <sup>3</sup> | Poussières totales. |

|  |   |
|--|---|
| <b>Valeurs biologiques limites</b>   | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.  |
| <b>Directives au sujet de l'exposition</b>   | Aucune norme d'exposition n'est accordée.   |
| <b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>   | Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.   |
| <b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b> |   |
| <b>Protection du visage/des yeux</b>   | Porter des lunettes de sécurité anti-poussières.  |
| <b>Protection de la peau</b>   |   |
| <b>Protection des mains</b>  | Il est recommandé de porter des gants de protection.  |
| <b>Autre</b>   | Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau.   |
| <b>Protection respiratoire</b>   | Utiliser un respirateur lorsque l'évacuation ou la ventilation locale n'est pas adéquate pour tenir les niveaux d'exposition sous la LEMT. Un respirateur à adduction d'air peut être requis dans un espace clos. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme générale de l'industrie 29 CFR 1910.134 de l'OSHA; ou, au Canada, à la norme Z94.4 de l'ACNOR. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. |
| <b>Dangers thermiques</b>  | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.  |
| <b>Considérations d'hygiène générale</b>   | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.  |

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                  |         |
|------------------|---------|
| <b>Apparence</b> | Solide. |
|------------------|---------|

|   |   |
|---|---|
| <b>État physique</b>  | Solide.   |
| <b>Forme</b>  | Solide.   |
| <b>Couleur</b>  | Naturel. Blanc cassé.   |
| <b>Odeur</b>  | Sans odeur.   |
| <b>Seuil olfactif</b>   | Aucune donnée disponible.   |
| <b>pH</b>   | Sans objet.   |
| <b>Point de fusion et point de congélation</b>                                | Aucune donnée disponible.   |
| <b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>                     | Sans objet.   |
| <b>Point d'éclair</b>   | Sans objet.   |
| <b>Taux d'évaporation</b>   | Sans objet.   |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>  | De fines particules peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. |
| <b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b> |   |
| <b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>                              | Sans objet.   |
| <b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>                              | Sans objet.   |
| <b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>                                | Non disponible.   |
| <b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>                                | Non disponible.   |
| <b>Tension de vapeur</b>  | Sans objet.   |
| <b>Densité de vapeur</b>  | Sans objet.   |
| <b>Densité relative</b>   | Aucune donnée disponible.   |
| <b>Solubilité</b>   |   |
| <b>Solubilité (eau)</b>   | Soluble dans l'eau.   |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                                   | Non disponible.   |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>  | Sans objet.   |
| <b>Température de décomposition</b>   | Aucune donnée disponible.   |
| <b>Viscosité</b>  | Sans objet.   |
| <b>Autres informations</b>  |   |
| <b>Propriétés explosives</b>  | Non explosif.   |
| <b>Propriétés comburantes</b>   | Non oxydant.  |

## 10. Stabilité et réactivité

|  |   |
|--|---|
| <b>Réactivité</b>                          | Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.   |
| <b>Stabilité chimique</b>                  | Stable aux températures normales.   |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | Ne se produit pas.  |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Contact avec des matériaux incompatibles. Minimiser la génération et l'accumulation des poussières. Éviter les températures supérieures à 220 °C. |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | Les agents oxydants forts.  |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | La décomposition thermique de ce produit pour libérer du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.  |

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>           | La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. |
| <b>Contact avec la peau</b> | Les poussières peuvent irriter la peau.            |

|  |   |
|--|---|
| <b>Contact avec les yeux</b>   | Les poussières peuvent irriter les yeux.  |
| <b>Ingestion</b>   | L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.  |
| <b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b> | Les poussières peuvent causer de l'irritation des yeux, de la peau et de l'appareil respiratoire. |

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

| Produit   | Espèces   | Résultats d'épreuves |
|---|---|----------------------|
| Plumber's Bread (CAS Mélange)                                       |   |                      |
| <b>Aiguë</b>  |   |                      |
| <i>Orale</i>  |   |                      |
| DL50  | Rat   | > 5000 mg/kg         |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>                         | Les poussières peuvent irriter la peau.   |                      |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                 | Les poussières peuvent irriter les yeux.  |                      |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>                      |   |                      |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>                                 | N'est pas un sensibilisant respiratoire.  |                      |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>                                      | Non un sensibilisateur de la peau.  |                      |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>                     | Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxic. |                      |
| <b>Cancérogénicité</b>  | Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.  |                      |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>                                | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.                                     |                      |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>    | Non classé.   |                      |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b> | Non classé.   |                      |
| <b>Danger par aspiration</b>  | En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.  |                      |
| <b>Effets chroniques</b>  | On ne s'attend pas à des effets chroniques lorsque ce produit est utilisé de la manière prévue.   |                      |

## 12. Données écologiques

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Écotoxicité</b>                  | Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.   |
| <b>Persistance et dégradation</b>   | Ce produit est facilement biodégradable.  |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Données non disponibles.  |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.   |
| <b>Autres effets nocifs</b>         | On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant. |

## 13. Données sur l'élimination

|  |   |
|--|---|
| <b>Instructions pour l'élimination</b>             | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.   |
| <b>Règlements locaux d'élimination</b>             | Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.  |
| <b>Code des déchets dangereux</b>                  | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.               |
| <b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b> | Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.  |
| <b>Emballages contaminés</b>                       | Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux. Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. |

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon** Sans objet.

**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et  
le recueil IBC**

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

| Pays ou région           | Nom de l'inventaire   | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|---------------------|
| Australie                | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)   | Oui                 |
| Canada                   | Liste intérieure des substances (LIS)   | Oui                 |
| Canada                   | Liste extérieure des substances (LES)   | Non                 |
| Chine                    | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)                               | Oui                 |
| Europe                   | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)                 | Oui                 |
| Europe                   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)                                  | Non                 |
| Japon                    | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)                            | Oui                 |
| Corée                    | Liste des produits chimiques existants (ECL)  | Oui                 |
| Nouvelle-Zélande         | Inventaire de la Nouvelle-Zélande   | Oui                 |
| Philippines              | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)                             | Oui                 |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui                 |

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 09-Juin-2016

**Date de la révision** -

**Version n°** 01

**Autres informations** La classification pour les dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible.

**Références** EPA : Base de données AQUIRE  
ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses  
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité  
Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes  
ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition

**Avis de non-responsabilité** Tout renseignement transmis dans la présente fiche signalétique est réputé exact et fiable. Toutefois, aucune garantie d'aucune sorte n'est faite relativement à la précision des renseignements ou à la pertinence des recommandations contenus dans les présentes. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer la sécurité et la toxicité de ce produit dans ses propres conditions d'utilisation et de se conformer à toutes les lois et à toute la réglementation applicables.